

LETTRE DE RENTREE 2017/2018

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Association Sportive, chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de rentrée de l'Ugsel Nord-Cambrai dans lequel figurent les différentes informations et **liens** vers les documents nécessaires à la remise en route de vos associations sportives. **Ces liens vous facilitent l'accès direct aux documents importants, d'où l'intérêt de sauvegarder ce courrier en Pdf pour une utilisation ultérieure.**

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires qui pourraient faciliter vos différentes démarches de début d'année.

En attendant de vous rencontrer lors de la réunion de rentrée de l'UGSEL Nord Cambrai du 20 septembre, je vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Thierry DEPREZ
Directeur UGSEL Nord-Cambrai

Message du Président du comité UGSEL Nord-Cambrai

Chers collègues,

J'espère que ces quelques jours de repos vous ont fait un grand bien !

Une nouvelle année scolaire se dessine avec son lot de rencontres, de découvertes, d'apprentissages, de réunions... Qu'elle soit agréable et profitable pour vous, pour vos élèves et vos collègues.

Continuons à faire vivre notre Association Sportive en la dynamisant.

Respectons les délais d'inscription, investissons-nous dans l'organisation des différentes compétitions, discutons des différentes orientations ou aménagements à mener. Bref, projetons nous ...

Certain de votre engagement auprès de nos jeunes, je vous souhaite une belle année.

Christophe SIZAIRE

Site Internet : ugsel59c.fr



Le **site internet** de notre comité est à consulter régulièrement ; de nombreux documents et informations y figurent afin de faciliter le fonctionnement de vos associations sportives.

Lettre d'information UGSEL Nord-Cambrai

Cette lettre mensuelle vous parvient par courriel (directeur@ugsel59c.fr), elle permet de véhiculer les informations importantes du mois et reprend les nouveaux articles mis en ligne sur le site internet.

A ne pas négliger...



Création de licences pour 2017 / 2018

La création de licences sera possible à partir du moment où les étapes suivantes auront été validées :

1. Exportation, par l'établissement, des informations vers le portail **GABRIEL** ([+ d'infos](#))
2. Création de l'association sportive par le chef d'établissement ou son représentant sur [UGSELNET](#) ([+ d'infos tutoriels](#))
3. Demande de licences par l'enseignant d'EPS par **UGSELNET** sous couvert de validation du chef d'établissement puis de l'UGSEL Nord-Cambrai ([+ d'infos tutoriels](#))
4. Impression des licences validées sur UGSELNET (**Licenciés + Actions + imprimer licence**) à partir d'une imprimante

ATTENTION : Il est nécessaire que les élèves soient licenciés pour pouvoir être inscrits au départemental de cross-country du 22/11/17 à Douai.

Formulaires d'adhésion et d'engagements sports individuels et collectifs

Ceux-ci sont à renseigner sur le site internet rubrique "[dossier de rentrée 2017/2018](#)" dans le menu documents administratifs puis à envoyer directement.

ATTENTION : le formulaire d'adhésion à l'UGSEL Nord-Cambrai doit également être imprimé (imprimez chaque page renseignée avant de cliquer sur continuer) et expédié à l'adresse indiquée après y avoir apposé la signature du chef d'établissement ainsi que le tampon de l'établissement (date limite : **20 septembre**) .

Cette année, le montant de la cotisation n'a pas augmenté et reste fixé à **0,70 € par élève (2,70 € pour les établissements hors diocèse)** à régler au Comité UGSEL Nord Cambrai. Une facture vous parviendra par l'intermédiaire du trésorier.

Quelques dates importantes en septembre

- ➔ **mercredi 13 septembre à 14h30** : réunion de rentrée UGSEL Hauts de France au collège Saint Jean Baptiste, 1 rue de l'église à Bapaume
 - ➔ **mercredi 20 septembre : réunion de rentrée pour l'UGSEL Nord Cambrai**
 - **14h30 - 15h30** : activités sportives (badminton, sports collectifs, escalade ...)
 - **16h00 - 17h00** : Assemblée Générale UGSEL Nord Cambrai
 - **à 17h00 - 18h00** : réunion des Commissions Techniques Départementales, de la Commission Premier Degré
 - **18h15** : apéritif
 - **19h00** : repas
- Les réunions du 20 septembre se dérouleront au **collège et lycée Saint Jean 246 rue Saint Jean à Douai**.
- ➔ **mercredi 27 septembre** : journée nationale du sport scolaire ([cf B.O](#))

INFORMATIONS PRATIQUES

CARNET DE BORD DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (à télécharger sur le site internet rubrique "documents de rentrée 2017/2018"):

Ce document a un caractère obligatoire.

Il se compose de deux parties. Une partie « caractéristique » de l'Association Sportive de l'établissement et une partie propre à chaque enseignant ou animateur d'AS.

Le carnet de bord de l'Association Sportive doit être visé par le chef d'établissement, Président de l'AS.

CATEGORIES D'AGE

Pour l'année scolaire 2017/2018 les catégories d'âge sont les suivantes :

- Junior, garçon et fille : **1998/1999/2000**
- Cadet, garçon et fille : **2001/2002**
- Minime, garçon et fille : **2003/2004**
- Benjamin, garçon et fille : **2005/2006**
- Poussin, garçon et fille (participe en benjamin(e)) : **2007/2008**

CERTIFICAT MEDICAL

« La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a modifié le code de l'éducation s'agissant du certificat médical, en ses articles L 552-1 et L 552-4 désormais rédigés comme suit :

L 552-1 : Composantes de l'éducation physique et sportive, les activités physiques et sportives volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires. Tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte à ces activités physiques et sportives volontaires. (...) »

Désormais, les élèves participants aux associations sportives des établissements d'enseignement sont donc exemptés de l'obligation de certificat médical de non contre-indication.

CHAMPIONNATS NATIONAUX

En cas de qualification aux Nationaux, les informations et documents (4 pages, feuilles de confirmation de participation, réservations repas et hébergement, etc.) seront à consulter et à télécharger sur le site de l'Union Nationale à www.ugsel.org



CONTACTS COMITE UGSEL NORD-CAMBRAI (+d'infos)

Directeur départemental

Thierry Deprez
30 A rue Hautefois
59242 CAPPELLE EN PEVELE
E-mail : directeur@ugsel59c.fr

Trésorier départemental

Jean Michel Clarisse
52, rue Jean Monnet
59269 QUERENAING
E-mail : tresorier@ugsel59c.fr

PRIMES KILOMETRIQUES

Elles sont à réclamer au trésorier du comité départemental Nord-Cambrai dès que des élèves de votre établissement participent à un **championnat national UGSEL**, au **championnat départemental ou régional de cross-country**, à une **compétition ou une manifestation organisée dans le cadre de l'UGSEL Nord Cambrai**. Documents à [télécharger](#) sur le site internet UGSEL Nord-Cambrai

QUALIFICATION EXEPTIONNELLE

Une demande de qualification exceptionnelle pour un championnat régional est à faire par écrit à l'aide du formulaire spécifique [téléchargeable](#) à partir du site internet UGSEL Nord-Cambrai. Elle doit parvenir au directeur du comité départemental Nord-Cambrai au plus tard 24h00 après la compétition sportive départementale, en y justifiant la demande.

NOUVEAUX REGLEMENTS

Les **règlements UGSEL 2016-2020** sont disponibles sur le site de l'UGSEL Nationale (www.ugsel.org), ainsi que sur le site départemental. Pensez à vérifier régulièrement les éventuelles modifications.

RESPONSABILITES

L'UGSEL, l'établissement et la ville organisateurs d'une compétition déclinent toutes responsabilités en cas de vols, d'oublis, de pertes, de dégradations ...etc. Nous rappelons que lors des déplacements en compétition chaque enseignant ou éducateur a la responsabilité des élèves qu'il encadre.

STATUTS

Les Associations Sportives d'établissement doivent joindre à leur demande d'adhésion un exemplaire de leurs statuts, conformément aux statuts de l'UGSEL Nationale (article 5). Pour actualiser ceux ci, vous trouverez sur le site un modèle de statut type d'association sportive. Il sera nécessaire pour officialiser ces modifications de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.